



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

Judo Adapté Jeune



À PARTIR
DE
10H

ORGANISÉE PAR LE CDSA 02 ET LE COMITÉ
DÉPARTEMENTAL AISNE JUDO

7 DÉCEMBRE 2023

DOJO DÉPARTEMENTAL DE TERGNIER

FAITES-NOUS

RÊVER



INFORMATION

Programme de la journée (journée ouverte uniquement aux adultes licenciés FFSA)

13h00 : Accueil du public

13h30 - 14h00 : Pesée obligatoire

14h00 - 14h30 : Echauffement

14h30 -16h00 : Compétition repartit sur plusieurs surfaces et en fonction de la classe et de la catégorie de poids.

Concernant le public

Cette manifestation est ouverte aux jeunes et adultes, deux niveaux possibles pour la compétition :

1. Personnes en compétition officiel : chaque personne devra avoir une licence compétition et une classification a jour
2. Personne en loisir : Chaque personne devra avoir une licence non compétitive.

Voici le tableau des catégories :

	Saison 2023/2024
Moins de 10 ans	2014 et après
Moins de 12 ans	2012 et 2013
Moins de 14 ans	2010 et 2011
Moins de 16 ans	2008 et 2009
Moins de 18 ans	2006 et 2007
Séniors	2005 à 1990
Vétérans 1	1989 à 1979
Vétérans 2	1978 et avant

Catégorie de poids :

Garçons :

Catégorie d'âge	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans	-18 ans	+ 18 ans
Catégorie de poids	Regroupement de poids	-30kg - 34kg - 38kg -42kg - 46kg - 50kg - 55kg - 60kg - 66kg +66kg	-34kg - 38kg - 42kg -46kg - 50kg - 55kg -60kg - 66kg - 73kg +73kg	-46kg -50kg -55kg -60kg -66kg -73kg -81kg -90kg -90kg +90kg	-55kg -60kg -66kg -73kg -81kg -90kg -100kg +100kg	-60kg -66kg -73kg -81kg -90kg -100kg +100kg

Filles :

Catégorie d'âge	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans	-18 ans	+ 18 ans
Catégorie de poids	Regroupement de poids	-32kg -36kg -40kg -44kg -48kg -52kg -57kg - 63kg +63kg	-36kg -40kg -44kg -48kg -52kg -57kg -63kg -70kg +70kg	-44kg -48kg -52kg -57kg -63kg -70kg +70kg	-44kg -48kg -52kg -57kg -63kg -70kg -78kg +78kg	-48kg -52kg -57kg -63kg -70kg -78kg +78kg

A prévoir :

- Kimono et ceinture de judo
- Claquettes
- Trousse de soins
- bouteille d'eau

Certificat Médical

(Si le sportif n'est pas licencié au sport adapté et qu'il décide de souscrire à une licence découverte)



CERTIFICAT MÉDICAL ANNUEL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATIONS À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES EN SPORT ADAPTÉ SAISON SPORTIVE 2022/2023

N° de licence FFSA : Nom du club FFSA :

Je soussigné(e), Docteur

Certifie, après avoir examiné M^{me}, M.

Né(e) le

Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable ce jour, ne contre indique la pratique du sport en Sport Adapté « hors compétition » que le licencié aura choisie
(Participation possible à des manifestations d'activités motrices, de sport loisir et de sport pour tous, pratique en sport santé) **et note ci-dessous les restrictions éventuelles en termes de discipline.**

Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable ce jour, ne contre indique la pratique des activités physiques et sportives adaptées « en compétition », dans les disciplines suivantes (citer chacune des disciplines autorisées en compétition), que le licencié aura choisie :

-
-
-
-

Restrictions ou remarques éventuelles :

NB : pour les disciplines concernées par l'article A 231- du code du sport, modifiés par l'arrêté du 9 juillet 2018, se référer à ce texte (alpinisme, boxe anglaise, plongée subaquatique, rugby, spéléologie, etc.).

Protection des données : Informations préalables

Les informations recueillies dans le présent certificat ont pour finalité l'obtention d'une licence d'une fédération sportive (article L. 231-2 du Code du sport). Ces informations sont enregistrées par l'association à des fins de saisie de la licence.

Elles sont conservées pendant la durée contractuelle de la licence soit, à raison d'une saison sportive par l'association concernée et la date du certificat médical est mentionné dans le fichier informatisé tenu par la Fédération Française du Sport Adapté. Cette durée peut être prorogée dans le cas d'un renouvellement de licence (cf. page 2 du présent document). Le dossier du sportif comprenant ce certificat médical est également conservé à des fins d'archivage pendant une durée de 10 ans au maximum à compter du non-renouvellement de sa licence par l'association concernée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification ou d'un droit de suppression des données vous concernant.

Afin d'exercer ces droits, vous pouvez contacter l'association qui a saisi votre licence.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____

Responsable légal de _____



OK

- Accepte d'être photographié(e) et/ou être pris(e) en vidéo par le photographe de l'évènement



- N'accepte pas d'être photographié(e) et/ou être pris(e) en vidéo par le photographe de l'évènement

Ces images peuvent être utilisées sous quelques formes que ce soit (Album de l'évènement, etc.) Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe ainsi que les organisateurs et toutes autres personnes agissantes avec sa permission.

En signant cet article, je déclare avoir lu les conditions du droit à l'image.

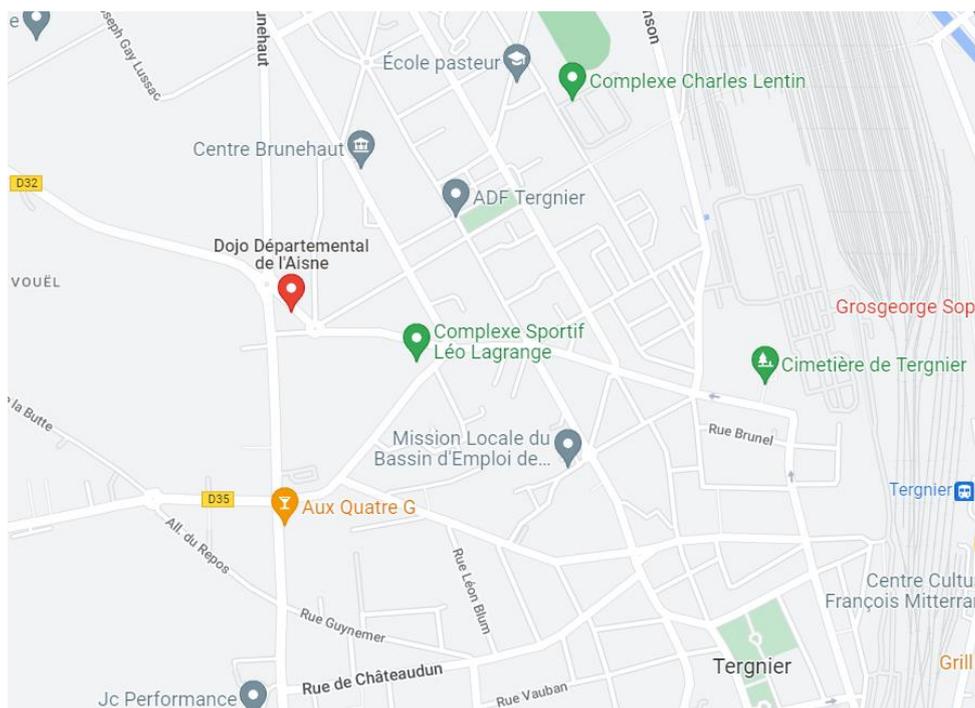
Fait à _____

Le _____

PLAN D'ACCES

Lieu de pratique :

Dojo Départemental Tergnier
3 rue André Huart
02700 Tergnier



Contact



Yanis RUAUX



06-50-15-93-07



yanis.ruaux@sportadapte.fr

